

CONVOCATION

Villabé, le 17 septembre 2026

Cher(e) Collègue,

Je vous serais obligé de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026

A 19H30

SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE

(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 juin 2026.
- 3) Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion 2027-2030.
- 4) Modification du tableau des effectifs.
- 5) Avis du Conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet d'extension de capacité d'incinération de déchets non dangereux de l'unité de valorisation énergétique (UVE) exploitée par la société SERIVEL sur l'écosite de Vert-le-Grand.
- 6) Acquisition par la commune de Villabé de la parcelle cadastrée section AC n° 384 sise sentier de l'Ormeteau à Villabé (91100).
- 7) Concours de maîtrise d'œuvre sur « Esquisse plus » relatif à la rénovation et à l'extension du groupe scolaire Ariane à Villabé : fixation du nombre de candidats admis à concourir, détermination du montant de la prime et modalités de composition et d'indemnisation du jury de concours.
- 8) Adhésion de la Commune de Villabé en qualité de membre associé à la CPME de L'Essonne (CPME 91) et approbation de la convention d'objectifs et de moyens.
- 9) Approbation de la convention de partenariat avec le SMOYS relative au projet photovoltaïque sur la toiture du Centre de loisirs « Les Copains d'abord ».
- 10) Projet d'aménagement de l'autoroute A6 entre l'échangeur de la N104 Est et l'échangeur de la N37 porté par la société APRR : Saisine préfectorale pour avis du Conseil Municipal sur le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP), d'autorisation environnementale et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- 11) Modification du périmètre de la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM)

Questions orales.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la Région Île de France
Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

